

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 17 JUILLET 2020

~ ~ ~

Compte rendu d'affichage

L'an deux mille vingt et le 17 juillet 2020, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la Salle du Manège Espace Saint-Germain à Vienne (38), sur la convocation qui leur a été adressée le 11 juillet 2020, par le Président de Vienne Condrieu Agglomération.

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN (à partir de 9h45), M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, M. Guy MARTINET (jusqu'à 11h30), M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, M. Jean PROENÇA, Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Erwann BINET à M. Denis PEILLOT, Mme Michèle CEDRIN à M. Jacques BOYER, Mme Hilda DERMIDJIAN à M. Patrick CURTAUD, Mme Catherine MARTIN à M. Frédéric BELMONTE, M. Guy MARTINET à donné pouvoir à M. Richard BONNEFOUX, Mme Virginie OSTOJIC à M. Guy MARTINET (jusqu'à 11h30) et à Richard BONNEFOUX (à partir de 11h30), Mme Sophie PORNET à Mme Brigitte PHAM-CUC, Mme Dominique ROUX à M. Christophe BOUVIER, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Philippe MARION.

Absent suppléé : M. Christophe CHARLES représenté par sa suppléante Mme Annie BEC, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA

Absent : M. Fabien KRAEHN (jusqu'à 9h45), M. André Jean TERRA.

Secrétaire de séance : M. Isidore POLO

Ouverture de la séance à 9h00

1. **ADMINISTRATION GENERALE** – Indemnités de fonction des élus

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

FIXE en application des règles en vigueur les indemnités dues au Président, aux Vice-présidents et aux autres membres du bureau de Vienne Condrieu Agglomération aux taux suivants :

Elus	Taux sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique
Président	32,40 %
Vice-président	23,40 %
Autre membre du bureau ayant reçu délégation de fonction	13,16 %

AUTORISE le versement de ces indemnités dès la date d'entrée en fonction des élus concernés, telle que fixée par arrêté de délégation. Le montant des indemnités sera versé mensuellement et suivra les évolutions de la valeur du point d'indice brut terminal de la fonction publique.

AUTORISE l'inscription des crédits nécessaires au budget principal 2020 chapitre 65.

2. FINANCES – Compte de gestion du Receveur 2019 - Approbation

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur. Ceux-ci n'appellent ni observation, ni réserve de sa part. Ils sont approuvés tant pour le budget principal de Vienne Condrieu Agglomération, que pour les budgets annexes "Transports et déplacements", "ZAE", "Immobilier d'entreprises", "Assainissement", "Base de loisirs de Condrieu".

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

3. FINANCES – Compte administratif 2019 - Approbation

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE (3 ABSTENTIONS)** :

DONNE acte de la présentation des comptes administratifs 2019 et approuve les documents qui lui ont été présentés.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs annexés à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

4. FINANCES – Affectation des résultats 2019

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DECIDE d'affecter les résultats 2019 conformément aux propositions faites ci-dessus.

DIT que ces affectations seront reprises dans la décision modificative n°1 du budget primitif 2020.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

5. FINANCES – Décision modificative n°1 - Budgets de l'exercice 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget de l'exercice 2020 portant sur le budget principal et l'ensemble des budgets annexes de la communauté d'agglomération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

6. FINANCES – Budget : actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'actualisation des crédits de paiement telle que décrite dans l'état annexé.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

7. FINANCES – Subvention d'équilibre 2020 au budget annexe "Transports et déplacements"

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DECIDE d'attribuer au budget annexe « Transports et déplacements » une subvention de 1 120 000 € pour l'exercice 2020 ;

PRECISE que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2020 et que le mandatement de cette subvention d'équilibre interviendra avant la clôture de l'exercice ;

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

8. FINANCES – Subvention d'équilibre 2020 au budget annexe "Base de loisirs de Condrieu"

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DECIDE d'attribuer au budget annexe « Base de loisirs de Condrieu » une subvention de 137 800 € pour l'exercice 2020.

PRECISE que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2020 et que le mandatement de cette subvention d'équilibre interviendra avant la clôture de l'exercice.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

9. FINANCES – Modalités de remboursement des charges de personnel et des frais d'administration générale par les budgets annexes de l'assainissement et de l'eau au budget général

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE les modalités de remboursement des charges de personnel et des frais d'administration générale par les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement au budget général selon les modalités définies ci-dessus.

DIT que les sommes remboursées par les budgets annexes de l'assainissement et de l'eau au budget principal seront calculées à partir des montants prévisionnels inscrits lors du vote des deux budgets primitifs.

DIT que les titres de recettes seront émis par le budget principal à l'encontre des budgets annexes de l'assainissement et de l'eau sur une base trimestrielle selon les modalités définies ci-dessus.

AUTORISE le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

10. FINANCES – Transfert des résultats de l'eau et des reports des budgets de l'eau potable des communes

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le transfert des résultats budgétaires de clôture des budgets annexes de l'eau des communes membres de Vienne Condrieu Agglomération précédemment compétentes au budget de l'eau de Vienne Condrieu Agglomération comme défini ci-dessous.

DIT que le transfert du résultat de fonctionnement s'effectuera de la façon suivante :

- Pour les communes transférant un excédent de fonctionnement : émission d'un titre depuis le budget eau potable de Vienne Condrieu Agglomération imputé sur le compte 778,
- Pour les communes transférant un déficit de fonctionnement : émission d'un mandat depuis le budget eau potable de Vienne Condrieu Agglomération imputé sur le compte 678.

DIT que le transfert du résultat d'investissement s'effectuera de la façon suivante :

- Pour les communes transférant un excédent d'investissement : émission d'un titre depuis le budget eau potable de Vienne Condrieu Agglomération imputé sur le compte 1068,
- Pour les communes transférant un déficit d'investissement : émission d'un mandat depuis le budget eau potable de Vienne Condrieu Agglomération imputé sur le compte 1068.

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation des transferts de résultats susvisés sont inscrits dans le budget supplémentaire du budget eau potable de Vienne Condrieu Agglomération.

AUTORISE le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

11. ADMINISTRATION GENERALE – Rapport d'activités 2019 de Vienne Condrieu Agglomération

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2019.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

12. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,;

CREE la commission d'appel d'offres de Vienne Condrieu Agglomération.

PROCEDE à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 50
- Bulletins blanc ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 50

La liste n°1 a obtenu 50 voix

Membres titulaires	Membres suppléants
Anny GELAS	Alain CLERC
Max KECHICHIAN	Guy MARTINET
Claudine PERROT-BERTON	Christophe BOUVIER
Annick GUICHARD	Annie DUTRON
Isidore POLO	Nicolas HYVERNAT

FIXE la composition de la commission d'appel d'offres comme suit :

Président de la commission : Président de Vienne Condrieu Agglomération ou son représentant

Membres titulaires	Membres suppléants
Anny GELAS	Alain CLERC
Max KECHICHIAN	Guy MARTINET
Claudine PERROT-BERTON	Christophe BOUVIER

Annick GUICHARD	Annie DUTRON
Isidore POLO	Nicolas HYVERNAT

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

13. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des représentants de Vienne Condrieu Agglomération pour siéger dans les commissions d'appel d'offres des groupements de commandes

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PROCEDE à l'élection du membre de la Commission d'Appel d'offres de Vienne Condrieu Agglomération habilité à siéger à la Commission des groupements de commandes ainsi que son suppléant :

DESIGNE :

Mme Claudine PERROT-BERTON membre titulaire pour siéger dans les Commissions d'Appel d'Offres des groupements de commandes,

M. Alain CLERC membre suppléant pour siéger dans les Commissions d'Appel d'Offres des groupements de commandes,

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

14. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public (DSP)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

CREE la commission de délégations de service public de Vienne Condrieu Agglomération.

PROCEDE à l'élection des membres de la commission de délégations de service public à bulletin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 50
- Bulletins blanc ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 50

La liste n°1 a obtenu 50 voix

Membres titulaires	Membres suppléants
Anny GELAS	Annick GUICHARD
Nicolas HYVERNAT	Claudine PERROT-BERTON
Alain CLERC	Annie DUTRON
Max KECHICHIAN	Guy MARTINET
Christophe BOUVIER	Isidore POLO

FIXE la composition de la commission de délégation de service public comme suit :

Le Président de la commission de délégation de service public (Président de Vienne Condrieu Agglomération ou son représentant) et les membres suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants
Anny GELAS	Annick GUICHARD
Nicolas HYVERNAT	Claudine PERROT-BERTON

Alain CLERC	Annie DUTRON
Max KECHICHIAN	Guy MARTINET
Christophe BOUVIER	Isidore POLO

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

15. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des membres au sein du Comité de direction de l'Office de Tourisme de Vienne Condrieu Agglomération

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE, après accomplissement des formalités règlementaires, la représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Comité de direction de l'Office de Tourisme de Vienne Condrieu Agglomération fixée comme suit :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Thierry KOVACS	Sophie PORNET
Christian BOREL	Luc THOMAS
Christophe BOUVIER	Marc DELEIGUE
Philippe MARION	Claudine PERROT-BERTON
Martine FAÏTA	Frédéric BELMONTE
Jean-Yves CURTAUD	Fabien KRAEHN
Patrick CURTAUD	Thierry SALLANDRE
Daniel PARAIRE	Dominique ROUX
Richard BONNEFOUX	Blandine VIDOR
Martin DAUBREE	Maryline SILVESTRE

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

16. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des membres au conseil d'administration de l'EPIC Jazz à Vienne

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE, après accomplissement des formalités règlementaires, la formation du Conseil d'administration de l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial Jazz à Vienne selon la représentation suivante :

1^{er} groupe : représentants de Vienne Condrieu Agglomération

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Thierry KOVACS	Marc DELEIGUE
Denis PEILLOT	Annick GUICHARD
Michèle CEDRIN	Frédéric BELMONTE
Patrick CURTAUD	Philippe MARION
Jean-Yves CURTAUD	Erwann BINET
Hilda DERMIDJIAN	Christian PETREQUIN
Christophe BOUVIER	Jean TISSOT

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Annie DUTRON	Levon SAKOUNTS
Christian BOREL	Nicolas HYVERNAT
Jean PROENÇA	Blandine VIDOR
Christian JANIN	Isidore POLO
Max KECHICHIAN	Maryline SILVESTRE
Daniel PARAIRE	Martin DAUBREE

2ème groupe :

Au titre des personnalités qualifiées :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Jean-Paul BOUTELLIER	Pascal CHAUMARTIN
François JOLY	Jean-François MERLE
Christian TROUILLER	Jean-Marie WENGER
Sylvie MAGNAT	Alexandra DERUAZ
Michèle DESESTRET	Patrick DUSSENNE
Eric MARSELLA	Bertrand SEGUIN
Pierre DOMEYNE	Boris HENRIROUX

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

17. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des membres au sein du conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat Advivo

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

PROCEDE dans un premier temps à l'élection des membres en qualité d'élus au conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération par un scrutin uninominal groupé à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

NOMBRE DE BULLETINS : 50
 BULLETINS BLANCS OU NULS : 1
 NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 49
 MAJORITE ABSOLUE : 25

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS (En chiffres)
Monsieur Thierry KOVACS	49
Monsieur Christophe CHARLES	49
Monsieur Philippe MARION	47
Madame Sophie PORNET	48
Madame Hilda DERMIDJIAN	45

Madame Anny GELAS	47
Madame Florence DAVID	9

PROCEDE dans un second temps à l'élection des membres des trois autres collèges.

Résultat de l'élection :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages l'ensemble des candidats est élu.

PROCLAME comme membres au conseil d'administration de l'office public de l'habitat Advivo les personnes suivantes :

Six membres en qualité d'élus au conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération :

Monsieur Thierry KOVACS
Monsieur Christophe CHARLES
Monsieur Philippe MARION
Madame Sophie PORNET
Madame Hilda DERMIDJIAN
Madame Anny GELAS

Six membres en qualité de personnalités qualifiées :

Madame Christelle SORET
Madame Malika LAROUÏ
Monsieur Manuel BELMONTE
Monsieur Norbert GARROUX
Monsieur Francis GARRIC
Monsieur Alain DURAND

Trois membres en qualité d'élus d'une collectivité ou d'un EPCI autre que Vienne Condrieu Agglomération,

Monsieur Daniel ANGONIN
Madame Christelle GRANGEOT
Madame Martine FAÏTA

Deux membres en qualité de représentants d'associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :

Madame Sylvia SATELMECHIAN
Madame Laurie LEMAIRE

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

18. ADMINISTRATION GENERALE – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Syndicat mixte des Rives du Rhône (SMRR)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PROCEDE à l'élection des délégués titulaires et suppléants au sein du comité syndical du Syndicat Mixte des Rives du Rhône.

Après accomplissement des formalités réglementaires, la représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Syndicat Mixte des Rives du Rhône est fixée comme suit :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Thierry KOVACS	Laurent SOY
Alain ORENGIA	Blandine VIDOR
Anne-Marie DUPHOT	Christian JANIN
Christophe BOUVIER	Aïcha GACEM
Christophe CHARLES	Gérard LOCATELLI
Gilbert DREVON	Raymond CARCEL
Christian FANGET	Frédéric BELMONTE
Max KECHICHIAN	Houari RACHEDI
Pascal CHANEAC	Christian PETREQUIN
Carole VICIANA	Dominique JESTIN
Nicolas HYVERNAT	Joëlle PAOLUCCI
Luc THOMAS	Thibald ABEILLON
Joël DURAND	Cédric BON
Frédéric DUBOUCHET	Charles TODARO
Martine FAÏTA	Bayram DINDAR
Pierre PELOUX-PRAYER	Christian BOREL
Claudine PERROT-BERTON	Jean TISSOT
Jean-Jacques PLASSON	Marine MATA
Christophe GONON	Karinne DAVID
Yves RACHEDI	Michel DELORME
Pierre CHARMY	Michel CHARMET
Marc DELEIGUE	Gilbert CHAVAS
Fabien KRAEHN	Lucien BRUYAS

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

19. ADMINISTRATION GENERALE – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Syndicat Mixte de Transports pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PROCEDE à l'élection des délégués titulaires et suppléants au sein du Comité syndical du syndicat mixte de transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise.

Après accomplissement des formalités réglementaires, la représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du présent syndicat est fixée comme suit :

Délégués titulaires :	Délégués suppléants :
Christophe BOUVIER	Marc DELEIGUE
Nicolas HYVERNAT	Jean-Claude LUCIANO

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

20. ADMINISTRATION GENERALE – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Syndicat Isérois des Rivières-Rhône Aval (SIRRA)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PROCEDE à l'élection des délégués titulaires et suppléants au sein du Comité du Syndicat Isérois des Rivières – Rhône Aval (SIRRA).

Après accomplissement des formalités réglementaires, la représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du SIRRA est fixée comme suit :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Patrick CURTAUD	Maryline SILVESTRE
Martin DAUBREE	Christophe CHARLES
Martine FAÏTA	Roland CONTAMIN
Christian PETREQUIN	Jean-Marc CHARVIN
Christian JANIN	Charles TODARO
Gilbert DREVON	Michel DELORME
Dominique JESTIN	Jean TISSOT

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

21. ADMINISTRATION GENERALE – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Syndicat Mixte du Gier Rhodanien (SyGR)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PROCEDE à l'élection des délégués titulaires et suppléants au sein du Comité syndical du syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR).

Après accomplissement des formalités réglementaires, la représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du SyGR est fixée comme suit :

Pour le bloc de compétence n°1 GEMAPI	
Délégués titulaires	Délégués suppléants
Virginie OSTOJIC	Tony TORNAMBE
Martin DAUBREE	Hervé PRIVAS

Pour le bloc de compétence n°2 HORS GEMAPI	
Délégués titulaires	Délégués suppléants
Hervé PRIVAS	Gabin GIL
Thierry SALLANDRE	Francis DI ROLLO
Didier TESTE	Sylvain RIVORY
Virginie OSTOJIC	Christophe MARREL
Tony TORNAMBE	Annick GUICHARD

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

22. ADMINISTRATION GENERALE – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Syndicat pour la station d'épuration de Givors (SYSEG)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PROCEDE à l'élection des délégués titulaires et suppléants au sein du Comité syndical du Syndicat pour la station d'épuration de Givors (SYSEG).

Après accomplissement des formalités réglementaires, la représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du SYSEG est fixée comme suit :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Alain CLERC	François DAROUX
Gérard MAHINC	Pascal GALAMAND
Roger SIMON	Michelle BOIRON

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

23. ADMINISTRATION GENERALE – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la moyenne vallée du Gier (SIAMVG)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PROCEDE à l'élection des délégués titulaires et suppléants au sein du Comité du syndicat intercommunal pour l'assainissement de la moyenne vallée du Gier (SIAMVG).

Après accomplissement des formalités réglementaires, la représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du SIAMVG est fixée comme suit :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Erick CHAPELLE	Michel CHARMET
Alain CLERC	Sylvie COSTANZA

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

24. ADMINISTRATION GENERALE – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Syndicat des eaux des Monts du Lyonnais (SIEMLY)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PROCEDE à l'élection des délégués titulaires et suppléants au sein du Comité syndical du Syndicat des eaux des Monts du Lyonnais (SIEMLY).

Après accomplissement des formalités réglementaires, la représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du SIEMLY est fixée comme suit :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
---------------------	---------------------

Gilles TOLLET	Philippe HERARD
Cédric PIZOT	José GARCIA
François DAROUX	Denis NOVE-JOSSERAND
Houari RACHEDI	Jean-Claude FAYA
Bruno GRAPOTTE	Bérangère BONY
Max KECHICHIAN	Fabrice FOND
Pascal GALAMAND	Eric GIRODET
Joël BALLAS	Robert GELAS
Didier TESTE	Roger SIMON
Catherine RODDE	Christophe LACHAUD
Alain GERBAUD	Daniel JAMET
Pierre CHARMY	
Florent VILLARD	
Michel CHARMET	
Tony TORNAMBE	
Jean DEGACHE	

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

25. ADMINISTRATION GENERALE – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Syndicat des eaux de Septème, Luzinay, Oytier, Saint-Just-Chaleyssin, Chaponnay

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection des délégués titulaires et suppléants au sein du Comité syndical du Syndicat des eaux de Septème, Luzinay, Oytier, Saint-Just-Chaleyssin, Chaponnay.

Après accomplissement des formalités réglementaires, la représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Syndicat des eaux de Septème, Luzinay, Oytier, Saint-Just-Chaleyssin, Chaponnay est fixée comme suit :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Alain CLERC	Pierre Jean JULLIEN
Jack John GAILLARD	Bernard DEVAUX
Gérard LOCATELLI	Gérard BERTINI
Max KECHICHIAN	Fabrice DEGOUTE

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

26. ADMINISTRATION GENERALE – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Syndicat Mixte d'Eau Potable Rhône Sud (SMEP Rhône Sud)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PROCEDE à l'élection des délégués titulaires au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte d'Eau Potable Rhône Sud (SMEP Rhône Sud).

Après accomplissement des formalités réglementaires, la représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du comité syndical du SMEP Rhône Sud est fixée comme suit :

Délégués titulaires
André COMBIER
Guy MARTINET

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

27. ADMINISTRATION GENERALE – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Syndicat des eaux Chonas, Saint Prim, Saint Clair

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PROCEDE à l'élection des délégués titulaires et suppléants au sein du Comité syndical du Syndicat des eaux de Chonas, Saint Prim, Saint Clair.

Après accomplissement des formalités réglementaires, la représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du comité syndical du Syndicat des eaux de Chonas, Saint Prim, Saint Clair est fixée comme suit :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Jean-Jacques PLASSON	Jean PROENÇA
Max KECHICHIAN	Gérard GUIGUE

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

28. ADMINISTRATION GENERALE – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Syndicat des eaux Gerbey Bourrassonnes

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PROCEDE à l'élection des délégués titulaires et suppléants au sein du Comité syndical du Syndicat des eaux de Gerbey Bourrassonnes.

Après accomplissement des formalités réglementaires, la représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du comité syndical du Syndicat des eaux de Gerbey Bourrassonnes est fixée comme suit :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Alain ORENGIA	Bertrand AUTISSIER
Max KECHICHIAN	Brice BERTONECHE

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

29. ADMINISTRATION GENERALE – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein de l'Etablissement Public Ouest Rhône Alpes (EPORA)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** (Mme Florence DAVID ne prend pas part au vote) :

DESIGNE comme membres au conseil d'administration d'EPORA les personnes suivantes, après accomplissement des formalités réglementaires :

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Thierry KOVACS	Christophe BOUVIER

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

30. ADMINISTRATION GENERALE – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Pilat

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PROCEDE à l'élection des délégués titulaires et suppléants au sein du Comité syndical du syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat.

La représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat est fixée comme suit :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Sylvie THETIER	Ludovic DUFRESNE
Thierry RAULET	Rose Marie PERRIN
Jacqueline ASSENAULT	Caroline DUC
Lucien BRUYAS	Marie-Françoise BONNARD
Laurent SOY	Jean-Rémi JUTHIER
Luc THOMAS	Isidore POLO

RAPPELLE qu'en complément les communes ont désigné les représentants suivants :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Cédric PIZOT	José GARCIA
Michel CHARMET	Patrick ROLLE
Nathalie JOURNOUD	Marc LECONTE
Christophe GONON	Martin DAUBRÉE
Thibald ABEILLON	Robert GELAS

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

31. ADMINISTRATION GENERALE – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Syndicat Mixte Pôle Métropolitain

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DESIGNE, après accomplissement des formalités réglementaires, comme représentants de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Conseil Métropolitain du Pôle Métropolitain les personnes suivantes:

- Thierry KOVACS
- Patrick CURTAUD
- Jean-Yves CURTAUD
- Christian BOREL
- Guy MARTINET
- Claudine PERROT BERTON
- Martine FAITA
- Christophe BOUVIER
- Nicolas HYVERNAT

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

32. ADMINISTRATION GENERALE – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein des instances politiques du Plan départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des personnes Défavorisées en Isère (PALHDI)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DESIGNE comme représentant de Vienne Condrieu Agglomération au sein des instances politiques du Plan départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des personnes Défavorisées en Isère (PALHDI) la personne suivante, après accomplissement des formalités réglementaires :

- Monsieur Christophe CHARLES

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

33. ADMINISTRATION GENERALE – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération à l'Agence d'Urbanisme de l'aire Métropolitaine Lyonnaise

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DESIGNE comme membre de l'assemblée générale de l'Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise la personne suivante, après accomplissement des formalités réglementaires :

- Madame Michèle CEDRIN

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

34. ADMINISTRATION GENERALE – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Lucien HUSSEL de Vienne

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DESIGNE comme membres du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Lucien HUSSEL de Vienne les personnes suivantes, après accomplissement des formalités réglementaires :

Représentants :
Christian JANIN
Christian PETREQUIN

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

35. ADMINISTRATION GENERALE – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au Conseil de Surveillance de l'hôpital de Condrieu

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DESIGNE comme membre au Conseil de Surveillance de l'hôpital de Condrieu la personne suivante, après accomplissement des formalités réglementaires :

Représentant
Claudine PERROT-BERTON

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

36. ENVIRONNEMENT – Transition énergétique : Autorisation d'occupation temporaire pour l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur le futur parking en ouvrage de l'Espace Saint Germain

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le lancement d'une consultation pour la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire pour l'installation et exploitation de panneaux photovoltaïques sur le futur parking en ouvrage de l'espace Saint Germain.

AUTORISE le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

37. ENVIRONNEMENT – Transition Energétique : avis dossier enquête publique projet de méthanisation agricole AGROMETHA

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

EMET un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société AGROMETHA, en vue d'exploiter une unité de méthanisation agricole sur la commune d'Eyzin-Pinet.

FAIT PART du soutien de Vienne Condrieu Agglomération pour cette initiative.

AUTORISE le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

38. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Cession de terrain sur la zone d'activités du Rocher à l'entreprise SYRIUS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la cession du terrain composant le lot 18, cadastré AB 420 d'une surface d'environ 1 496 m² situé sur la zone du Rocher à Estrablin, à la Société SYRIUS, représentée par M. Jean-Christophe CHAUVREIS domicilié 1 chemin des artisans à Monstereux-Millieu (38122), ou toute personne morale ou physique qui se substituerait, moyennant le prix de 50 € HT le m².

AUTORISE le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

39. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Commerce - Soutien 2020 aux associations de commerçants

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'octroi d'une subvention aux associations suivantes :

Association	Subvention Agglomération
ARTICOM	2 500 €
CAP COMMERCE	1 500 €
UCAEP	500 €
Les forces vives de Septème	1 100 €
ACAL	500 €
VAC	20 000 €

Les crédits sont inscrits au budget 2020 (antenne : 6230 ; nature : 6574).

AUTORISE le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

40. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Attribution des aides directes aux acteurs du tourisme en complément du Fond régional d'urgence Tourisme et Hébergement

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'octroi d'une subvention aux entreprises suivantes :

Entreprises	SIRET	Subvention versée par Vienne Condrieu Agglomération
LA BRASSERIE D'ALICE	80965717400011	2 500,00 €
RESTAURATION PARTENAIRES	79162375400011	2 500,00 €
EJHM	84846046500018	2 500,00 €
CUISINE ET ZINC	84445456100011	2 296,50 €
NICOLY	83487326700019	2 500,00 €
SARL LE REVENTEL	49455264900019	1 374,50 €
SARL MONNIN	81970352100016	2 500,00 €
NEUF DEVELOPPEMENT	82834607200014	2 500,00 €
FERLY	52162962600016	2 500,00 €
GARANDEL	80228281400010	2 500,00 €
MADE IN ITALY	83515084800017	2 500,00 €
ORIGIMEL	83361755800014	2 500,00 €
AMK IMMO	87761689600016	2 500,00 €
VIGUSOR	50265340500014	2 500,00 €
LES SIMONES	82437394800010	1 886,50 €
LA ROMAINE	49159476800013	2 500,00 €
GAY DORIAN	82526507700016	2 500,00 €
SARL CLUSEL CAMBERABERO	49845940300016	2 500,00 €
BARS ET GOURMETS	82186459200018	2 500,00 €
LE ROC DE SAINT-ROMAIN	84999093200022	2 500,00 €

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

41. AMENAGEMENT URBAIN – Urbanisme : Droit de préemption urbain sur la commune de Saint Romain en Gal

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

ANNULE la délibération n°20-14 du conseil communautaire du 28 janvier 2020 instituant le droit de préemption urbain et le droit de préemption urbain renforcé sur la commune de Saint-Romain-en-Gal,

INSTITUE le droit de préemption urbain sur les zones urbaines (U) du PLU la commune de Saint-Romain-en-Gal.

AUTORISE le Président à notifier cette délibération aux organismes et services mentionnés à l'article R211-3 du Code de l'Urbanisme.

La présente délibération sera annexée au PLU et fera l'objet d'une mention dans deux journaux diffusés dans le département. Elle sera affichée à la mairie de Saint-Romain-en-Gal et au siège de Vienne Condrieu Agglomération pendant un mois. Le dossier s'y rapportant est tenu à la disposition du public (aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux) à la Mairie de Saint-Romain-en-Gal et au siège de l'Agglomération à la Direction de l'Aménagement Urbain, à l'Espace Saint-Germain, 30, avenue Général Leclerc, Immeuble Antarès, 38200 VIENNE.

AUTORISE le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

42. VOIRIE – Mise en œuvre du plan de déplacement urbain (PDU) : subvention d'équipement versée au SIRRA

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le versement d'une subvention d'équipement au SIRRA pour la mise en place d'une passerelle piétonne de type himalayenne sur la commune d'Eyzin-Pinet, en aval du passage à gué du Recourt permettant aux piétons de franchir la Gère.

La participation de Vienne Condrieu Agglomération est estimée à ce jour à 17 385 € HT.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget, article 2041412, service Voirie, opération 48, fonction 816, antenne 2310 "PDU".

AUTORISE le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

43. TRANSPORTS ET MOBILITE – Mise en place d'un dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique'.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la mise en œuvre d'un dispositif d'aide financière à l'achat de vélos à assistance électrique.

APPROUVE le règlement associé applicable à chaque demande.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

44. CYCLE DE L'EAU – Acquisition d'un terrain pour un aménagement hydraulique secteur Boussole à Chuzelles

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'acquisition d'un terrain cadastré A 2144p d'une surface d'environ 804 m² situé secteur de Boussole à Chuzelles, moyennant la somme de 1 euro.

AUTORISE le Président ou le 1er Vice-Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

45. RESSOURCES HUMAINES – Prime exceptionnelle liée à la continuité des services publics pendant la période de confinement sanitaire COVID-19

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'attribution d'une prime exceptionnelle aux catégories d'agents recensés dans la délibération, dans les conditions suivantes :

Nombre de jours travaillés	Nombre d'heures travaillées (Petite Enfance)	% de la prime perçue	Montant de la prime
+ de 22 jours	+ de 154 h	100 %	1 000 €
De 15 à 21 jours	De 105 à 153 h	60 %	600 €
De 8 à 14 jours	De 56 à 104 h	40 %	400 €
De 1 à 7 jours	De 7 à 55 h	20 %	200 €

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

46. RESSOURCES HUMAINES – Organisation du système d'astreintes à Vienne Condrieu Agglomération

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'organisation du système d'astreinte tel que proposé dans l'annexe 1 de la présente délibération,

AUTORISE le versement des indemnités d'astreinte et, le cas échéant, d'intervention, dans les conditions définies dans la délibération, dont les montants suivront les évolutions réglementaires,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Fin de séance à 12h10

Vu pour affichage
Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente
Madame Claudine PERROT-BERTON



Vienne, le 22 JUL. 2020

Le secrétaire de séance
Monsieur Isidore POLO

